

BILAN DE L' AEU

04 janvier 2011

Rappel des objectifs de l'AEU en parallèle de l'élaboration du PLU

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme est une démarche volontaire, initiée et subventionnée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME) dont les objectifs sont :

- Contribuer au respect des exigences réglementaires en matière d'environnement ;
- Faciliter la mise en application concrète des politiques locales d'environnement dans les projets ;
- Définir des conditions favorables pour la qualité environnementale des parcelles et des bâtiments ;
- Et plus globalement, mettre en adéquation les valeurs du projet avec la stratégie locale et nationale de développement durable.

Il s'agit de la première AEU réalisée sur le Pays de la Vallée de la Sarthe.

L'AEU menée en parallèle du PLU a consisté à réaliser un diagnostic complémentaire au diagnostic du PLU sur les thématiques suivantes : énergie, paysage et biodiversité, déplacements, gestion de l'eau, gestion des déchets, formes urbaines. Ensuite des ateliers thématiques ainsi qu'une visite d'opérations autour de Rennes ont réuni les élus et techniciens, les partenaires et associations du territoire ainsi que le comité consultatif d'habitants et ont abouti à la définition de préconisations environnementales à intégrer dans le PLU.

Les résultats concrets de cette AEU se sont traduits par 5 points forts :

1- Une concertation élargie et pédagogique:

La mise en place d'un comité consultatif au début de la démarche :

À la suite d'un appel à candidature dans le journal, 13 habitants se sont portés volontaires pour participer au comité consultatif présidé par un conseiller municipal.

Le comité consultatif s'est réuni 5 fois dont deux réunions ont été animées par des techniciens:

- une réunion de travail sur les déplacements doux animée par ACT consultants
- une réunion de travail sur l'énergie animée par la chargée de mission énergie du Pays Vallée de la Sarthe

Il a également participé aux réunions de travail de l'approche environnementale de l'Urbanisme avec les autres partenaires (présentation de diagnostic et ateliers AEU) et à la journée d'étude dans l'agglomération de Rennes.

Une journée d'étude dans l'agglomération de Rennes

Une journée d'étude sur l'urbanisme durable a été organisée dans le cadre de l'AEU le 19 mars 2010 qui a réuni un groupe d'une quarantaine de personnes composé des élus, techniciens et des membres des comités consultatifs des communes d'Etival et de Voivres. Elle s'est déroulée dans l'agglomération de Rennes pour visiter les opérations exemplaires d'habitat de 5 communes : Cintré, Mordelles, Vern-sur-Seiche, Brécé et Servon-sur-Vilaine. Lors de cette visite, les participants ont pu rencontrer des élus et des techniciens ayant participé à l'élaboration de ces projets et échanger sur les difficultés rencontrées et les plus values de ces opérations.

Cette visite a permis de nourrir concrètement la démarche engagée par la commune d'Etival sur la réalisation d'un éco-quartier sur le secteur de Pont Chabeau.



2- Une meilleure prise en compte de la problématique énergétique au niveau de l'urbanisme et de l'habitat :

La réalisation d'une mini-enquête qualitative dans le cadre du diagnostic AEU :

Réalisée à partir d'un échantillon de 16 personnes l'enquête a tenté d'analyser les pratiques des habitants notamment du point de vue de leurs consommations énergétiques en fonction de leurs types habitat et de leurs modes de déplacement. Elle a mis en évidence les difficultés rencontrées par les habitants : sur les choix des travaux à réaliser pour réduire leurs dépenses énergétiques, sur les possibilités de se rendre au Mans autrement que en voiture individuelle... Mais aussi les bonnes pratiques à amplifier : la marche à pied, la récupération des eaux pluviales, une pratique de tri sélectif très répandue.

Une réflexion particulière sur les lotissements Union et Progrès

Ces lotissements construits entre 1968 et 1975 par la « société coopérative d'HLM Union et Progrès Le Mans » représentent environ 30% du parc de logements de la commune. L'enquête réalisée auprès des habitants a mis en évidence leur rôle dans le parcours résidentiel sur la commune, et les possibilités d'évolution offerte par les bâtiments. Par contre, du fait de leur époque de construction, ils sont très consommateurs d'énergie.

Ce parc de logements fait donc l'objet dans le PLU d'un zonage spécifique.

De plus la commune est en train de monter une opération pilote de rénovation thermique sur un logement pour constituer un exemple concret pour les partenaires et les habitants du point de vue de la faisabilité technique et économique.

Le lancement de la réflexion à l'échelle du Pays de la Vallée de la Sarthe sur l'opportunité de mener une Opération Régionale de Rénovation Énergétique et Thermique

Le Pays dans le cadre de l'élaboration du SCOT va faire un diagnostic du patrimoine bâti pour identifier l'opportunité de mettre en place une Opération Régionale de Rénovation Énergétique et Thermique, qui pourrait être couplée avec une OPAH énergétique, sur son territoire.

3- L'amélioration des déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Un travail de repérage des cheminements doux a été réalisé avec le comité consultatif et d'une trame piétonne à l'échelle du bourg a été proposée. Cette trame permettra de mettre en relation les différents quartiers de la commune avec les équipements et les espaces naturels (étang de la rivière, bois de la Cornuère...). Elle facilitera la mise en place d'un ramassage scolaire pédestre qui a été acté par la commune.

La réalisation d'une étude déplacements par Egis Conseil : Cette étude a porté sur les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser plusieurs prescriptions de l'AEU : création d'une zone de rencontre, création d'une zone trente, et création d'un schéma de déplacement doux. La commune a également fait réaliser un diagnostic accessibilité, un diagnostic stationnements et l'étude des zones sensibles.

L'AEU a également proposé la création de pistes cyclables rapides permettant de relier le bourg aux pôles générateurs de déplacements (zones d'activités, bourgs voisins...) ou d'intermodalités (gare, bus express...). Cette proposition est en cours d'étude avec les partenaires (communautés de communes, communes limitrophes...).

Réalisation d'une desserte rapide de la commune par des bus express périurbains. Le maire a fait part de son intérêt que sa commune soit desservie par le dispositif en cours d'élaboration par le Conseil Général et le pays du Mans de création de lignes express périurbains. Ce projet est toujours en cours d'élaboration.

Sensibilisation des étivalois aux démarches de covoiturage par la parution d'une information au sein du journal municipal, associée à une enquête auprès de la population pour connaître leurs trajets quotidiens et leurs souhaits de covoiturage.

4- La prise en compte des enjeux liés à la biodiversité communale

Mise en valeur de l'étang de la Rivière et de la zone humide contiguë par l'aménagement d'une passerelle permettant de relier le bourg et l'étang et d'observer la végétation spécifique de cette zone.

Préfiguration de la trame verte et bleue communale au sein des documents d'urbanisme.

Soutien à l'agriculture biologique, entre autre par la réflexion sur l'introduction de produits biologiques et locaux au sein de la cantine municipale.

Mise en place d'une gestion différenciée pour gérer les espaces verts communaux.

Sensibilisation forte des élus à la préservation des espaces agricoles, qui s'est traduit par la réduction des surfaces à urbaniser et la réalisation d'orientations d'aménagement permettant une densification du centre bourg avec des opérations accueillant des petits logements permettant de favoriser un parcours résidentiel complet au sein de la commune.

5- La définition de l'éco-quartier du Pont Chabeau :

Une AEU complémentaire sur le secteur du Pont Chabeau a permis d'élaborer une Orientation d'Aménagement très détaillée qui a défini les orientations concrètes de l'éco quartier (gestion des déplacements, composition urbaine et paysagère, programmation, préconisations environnementales) qui doit permettre de cadrer le projet jusqu'à sa construction.